



## MAITRE NAGEUR SAUVETEUR

Le **Maître-Nageur Sauveteur (MNS)** exerce son activité d'éducateur en autonomie, en utilisant les supports techniques aquatiques pluridisciplinaires : natation course, natation synchronisée, plongeon, waterpolo, nage avec palmes, aquagym, aqua-fitness, bébés nageurs, femmes enceintes...

A ce titre, il a vocation à :

- < **Enseigner** à tout public, élaborer des programmes d'apprentissage.
- < **Animer** pour tout public, des activités de loisirs, de découverte et de bien-être.
- < **Entraîner** jusqu'au premier niveau de compétition.
- < **Garantir** et maîtriser les règles de sécurité.
- < **Gérer** le fonctionnement de la structure, promouvoir l'activité aquatique et natatoire, participer à l'entretien du matériel et à la maintenance des installations.

Le BNSSA (brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique), qui se prépare après la troisième, est un diplôme permettant uniquement à son titulaire de surveiller un bassin.

A l'inverse, le **MNS** est le garant de la sécurité de la structure, des pratiquants et des tiers. Il est également compétent pour animer, enseigner, entraîner (premier niveau fédéral de compétition) les activités aquatiques et de la natation pour tout public (du bébé nageur à sénior).

Ses principaux employeurs sont les municipalités, même si les structures privées comme les parcs aquatiques ont également des besoins.

### QUALITÉS ESSENTIELLES REQUISES

**Savoir** : Connaissances des activités aquatiques et de la natation, de la législation, de la réglementation, de la physiologie et de la biomécanique.

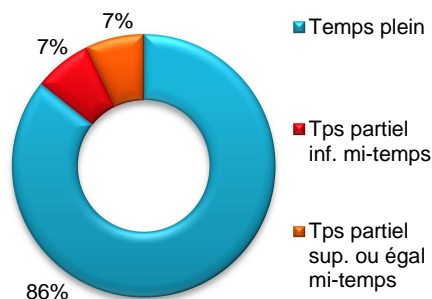
**Savoir-faire** : Maîtriser les techniques de nage. Elaborer, conduire et évaluer un projet d'animation. Réaliser les gestes de premiers secours.

**Savoir être** : Pédagogie, autonomie, équité, respect, vigilance, polyvalence.

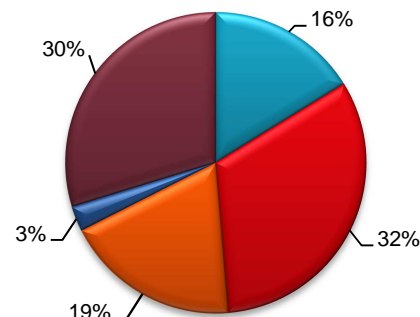
### CHIFFRES CLES



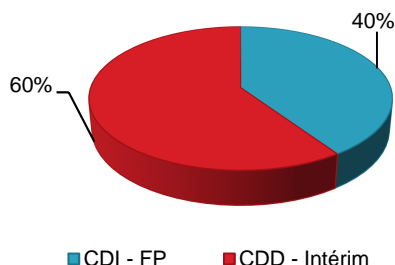
#### Temps de travail



#### Type d'employeurs



#### Contrats de travail



- Administration ou organisme public de l'Etat
- Collectivité territoriale
- Association
- Groupement d'employeurs
- Privé commercial
- Statut de travailleur indépendant

Source : enquête diplômés à 6 mois – DRDJSCS ARA

## FORMATIONS ET DIPLÔMES

**Cursus principal :** BP JEPS spécialité Educateur Sportif, mention activités aquatiques et de la natation. La formation se déroule en **alternance** (entre l'organisme de formation et la structure d'accueil) sur 1 an.

## EVOLUTION PROFESSIONNELLE

**D'animateur à entraîneur :** Après une expérience avérée, l'animateur peut s'orienter vers le perfectionnement sportif d'une discipline de la Fédération Française de Natation (natation course – natation synchronisée – plongeon et waterpolo). Son rôle est d'encadrer une équipe d'animateurs et des équipes de nageurs en compétition.

**D'entraîneur à directeur sportif :** Après une expérience avérée, l'animateur ou l'entraîneur peut devenir directeur sportif d'une discipline de la Fédération Française de Natation (natation course – natation synchronisée – plongeon et waterpolo). Son rôle est de manager les encadrants, gérer et promouvoir sa structure.

\* Possibilité de passer un Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DE JEPS).

\*\* Possibilité de passer un Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DES JEPS).

## ORGANISMES DE FORMATION

**Coût de la formation :** Il se situe autour de **6 000 €**. Possibilité de signature de contrat de professionnalisation ou de conventionnement collectivités territoriales.

Formation accessible via Parcoursup.

## BP JEPS spécialité éducateur sportif mention activités aquatiques et de la natation

### Exigences préalables à l'entrée en formation :

- Etre titulaire du BNSSA et du PSE1 (diplômes de secourisme) à jour de recyclage.
- Certificat médical de non contre-indication spécifique (physique et acuité) à l'encadrement et à la pratique d'activités aquatiques et de la natation.
- Réussite au test technique des exigences préalables à l'entrée en formation : 800 m nage libre en moins de 16 minutes.

### LE BREVET PROFESSIONNEL EST ORGANISÉ EN 4 UNITÉS CAPITALISABLES (UC)

#### 2 UNITÉS TRANSVERSALES À TOUTES LES SPECIALITES

**U.C.1** Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

**U.C.2** Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

#### 2 UNITÉS SPECIFIQUES A LA MENTION ACTIVITÉS AQUATIQUES ET DE LA NATATION

**U.C.3** Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation

**U.C.4** Mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation

\* La validité des UC est permanente. Il est possible de se réinscrire dans une formation en cas d'échec.

**Mise en situation pédagogique :** capacité de réaliser une situation pédagogique en sécurité face à un public en évaluant les risques courants prévisibles liés à la pratique des activités aquatiques et de la natation, capacité à réaliser en sécurité une démonstration technique définie dans le pass'sports de l'eau de la FFN ;

**UC1 et UC2 :** soutenir un dossier présentant un projet d'animation réalisé au sein de la structure d'alternance ;

**UC3 :** concevoir, présenter, animer et évaluer une séance pédagogique d'apprentissage de la natation ;

**UC4 :** démonstration d'aisance technique 100 m 4 nages en moins de 1 minute et 50 secondes, mise en situation d'une action de secours en réalisant un parcours, un écrit d'1 heure portant sur les règles d'hygiène et de sécurité ainsi que la réglementation des activités aquatiques et de la natation.

## Les organismes de formation dans la région Auvergne-Rhône-Alpes

BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation - MAJ : 23/11/2018

-  CFMM
-  CREPS ARA - VPA
-  CREPS ARA - Vichy
-  IPCAS - PEYREFITTE
-  IPSO Campus
-  UCPA formation
-  SPORT LEMAN
-  Sécurité Eau Secours
-  CFO Aurillac Cantal
-  EPSSA Drôme
-  AFMS
-  ERFAN

